



Lycéenne, je suis gênée par la fumée des lycéens fumant à l'entrée du lycée, que faire ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 27 décembre 2012

Bonjour,

Je suis lycéenne, et tout les fumeurs se regroupent à l'entrée du lycée à chaque heure et récré. Je suis extrêmement gêné par la fumée, quand j'y suis exposée elle me provoque des crises d"asthme.

Je ne sors plus aux récrés ni ne reste devant le lycée. Pour rentrer je cours en retenant ma respiration mais je sens que mes capacités respiratoires se dégradent malgré cela.

Que puis-je faire ?

Réponse :

L'[interdiction de fumer](#) visant les espaces non couverts des lycées ne s'applique pas à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement.

Vous pouvez cependant, idéalement avec une attestation médicale, attirer l'attention du proviseur, des syndicats de parents d'élèves et des représentants d'élèves sur le trouble anormal que vous subissez.

Le responsabilité du proviseur pourrait être engagée s'il était prouvé que votre état de santé se dégrade dans des circonstances dépendant de l'organisation du fonctionnement de l'établissement.

Si votre requête est rejetée, vous devrez confirmer votre demande par courrier recommandé avec accusé de réception et copie au recteur d'académie ainsi qu'au ministère de l'Éducation nationale.